

Séance du conseil du 22 septembre 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Érable tenue le 22 septembre 2020, convoquée à 16 h et débutée à 16 h 10 à la salle du conseil de la MRC de L'Érable, située au 1783, avenue Saint-Édouard, à Plessisville, à laquelle sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>N^{bre} voix</u>	<u>Nom</u>
Inverness	902	1	Yves Boissonneault
Laurierville	1 322	1	Marc Simoneau (<i>par visioconférence</i>)
Lyster	1 621	2	Sylvain Labrecque (<i>par visioconférence</i>)
Paroisse de Plessisville	2 628	2	Alain Dubois
Plessisville	6 583	5	Mario Fortin
Princeville	6 230	5	Gilles Fortier
Sainte-Sophie-d'Halifax	584	1	Marie-Claude Chouinard (<i>par visioconférence</i>)
Saint-Ferdinand	2 050	2	Yves Charlebois
Saint-Pierre-Baptiste	523	1	Donald Lamontagne
Villeroy	467	1	Éric Chartier (<i>par visioconférence</i>)

Formant quorum sous la présidence de M. Jocelyn Bédard, préfet et maire de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes.

M. Jean-François Carrier, représentant de Notre-Dame-de-Lourdes, est absent.

Sont également présents :

Myrabelle Chicoine, directrice générale et secrétaire-trésorière;
Étienne Veilleux, directeur général adjoint;
Simon Moffatt-Fréchette, greffier;
Simon Bégin, coordonnateur au transport de personnes (pour le point 3).

Conformément à l'article 153 du *Code municipal du Québec*, le conseil constate que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été notifié tel que requis par les dispositions du *Code municipal du Québec* aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

**Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (coronavirus), l'Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 autorise les élus à prendre part, délibérer et voter à une séance du conseil par tout moyen de communication, pourvu que la séance soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres. Afin de limiter la propagation du virus, certains élus présents participent à la séance de ce jour par visioconférence. La séance est enregistrée et publiée sur le site Internet de la MRC.*

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Ordre du jour – Adoption
3. Transport de personnes – Appel d'offres public n° 2020-11-01
4. Ressources humaines – Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Démission et ouverture de poste – Autorisation
5. Séances du conseil de la MRC de L'Érable – Modification temporaire du lieu – Autorisation
6. Période de questions
7. Levée de la séance.

Séance du conseil du 22 septembre 2020

1. Ouverture de la séance extraordinaire

M. Jocelyn Bédard, préfet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Ordre du jour – Adoption

2020-09-222

ATTENDU l'ordre du jour transmis dans la convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M^{me} Marie-Claude Chouinard, mairesse de Sainte-Sophie-d'Halifax, quitte la séance à 16 h 30 pendant les discussions concernant le point 3 et avant que la résolution ne soit adoptée.

3. Transport de personnes – Appel d'offres public n° 2020-11-01 – Octroi

2020-09-223

Résolution corrigée par
la résolution numéro
2020-11-309 adoptée
le 25 novembre 2020.
MC

ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de la séance tenue le 19 août 2020, a adopté la résolution numéro 2020-08-169 autorisant notamment la directrice générale à procéder à un seul appel d'offres public d'une durée de trois ans avec option de renouvellement de deux ans pour l'octroi d'un contrat en transport de personnes dans la MRC;

ATTENDU QU'une seule soumission conforme a été déposée à la MRC en date du 17 septembre 2020;

ATTENDU QUE la MRC s'est prévalué du droit de négocier le prix soumis à la baisse, tel que prévu à l'article 938.3 du *Code municipal du Québec* (Chapitre C-27.1), et que le soumissionnaire a accepté de conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, soit 3,25 \$ du kilomètre garanti, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Alain Dubois, il est résolu :

D'OCTROYER le contrat en transport de personnes pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2025, incluant l'option de renouvellement de deux ans dont la MRC pourra se prévaloir à sa seule convenance, à Transdev Canada inc., au montant total pour les cinq (5) années de 2 824 903,25 \$, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC, tout document en lien avec la présente résolution et permettant l'octroi du contrat à l'entreprise retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Ressources humaines – Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Démission et ouverture de poste – Autorisation

2020-09-224

ATTENDU la démission de M. Daniel Gagnon au poste de chef de division opérations et formation en date du 3 septembre 2020 et effective à compter du 18 septembre 2020;

Séance du conseil du 22 septembre 2020

ATTENDU QU'il y a lieu de renommer et de pourvoir ce poste laissé vacant dans les meilleurs délais compte tenu des besoins de l'organisation et de l'importance de ce poste au sein du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Alain Dubois, il est résolu :

DE PRENDRE ACTE de la démission de M. Daniel Gagnon au poste de chef de division opérations et formation en date du 3 septembre 2020 et effective à compter du 18 septembre 2020;

D'AUTORISER l'ouverture d'un poste de chef de division opérations et prévention;

D'AUTORISER le directeur du SSIRÉ à former le comité de sélection;

D'AUTORISER les dépenses relatives au processus de dotation (publication de l'offre d'emploi ou autres frais), à même les activités financières de l'année courante – SSIRÉ.

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Séances du conseil de la MRC de L'Érable – Modification temporaire du lieu – Autorisation

2020-09-225

ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de la séance tenue le 27 novembre 2019, a adopté la résolution numéro A.R.-11-19-15373 établissant le calendrier des séances ordinaires du conseil de la MRC pour l'année 2020, dont les séances du mois d'octobre et de novembre 2020 devant se tenir à la salle du conseil de la MRC;

ATTENDU QU'il n'est pas possible de tenir les séances du conseil du mois d'octobre et de novembre 2020 dans la salle du conseil de la MRC dans le respect des règles de distanciation physique imposées par la Sécurité publique en lien avec la maladie à coronavirus (COVID-19);

ATTENDU QUE l'Espace Sophia à Sainte-Sophie-d'Halifax dispose d'une salle permettant aux élus et aux citoyens de prendre part aux prochaines séances en respectant lesdites règles de distanciation physique;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

DE DÉTERMINER que l'endroit où se tiendront les séances ordinaires du conseil du 21 octobre 2020, à 11 h 30, et du 25 novembre 2020, à 9 h, est la salle de l'Espace Sophia situé à Sainte-Sophie-d'Halifax;

D'AUTORISER les frais pour la location de la salle de l'Espace Sophia lors de ces deux journées;

DE MODIFIER le calendrier des séances ordinaires du conseil de la MRC de L'Érable afin de changer l'endroit où se tiendront ces séances;

D'AUTORISER la directrice générale à publier un avis public informant de l'heure et de l'adresse où se tiendront ces séances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Période de questions

Aucune question.

7. Levée de la séance

2020-09-226

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu que la séance soit levée à 17 h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jocelyn Bédard, préfet

Myrabelle Chicoine, secrétaire-trésorière